

Rétrofit ou Rétroflic ?

Sale temps à la BU Colis !

A Rennes PFC, sous prétexte d'une simple maintenance informatique du système des machines de tri, la direction en profite pour introduire une nouvelle technologie, RETROFIT, « à la botte du patron » ■ Ce système permet à la direction une augmentation de la cadence sur presque toutes les positions de travail ■ Mais, pire encore, le système lui permet aussi de suivre en temps réel l'activité de tous les agents (fonctionnaires, CDI, CDD et intérimaires) en temps réel. En fait, c'était le cas un peu partout, mais avec ce système, votre nom sera associé aux données.

Arrivé à son poste, l'agent pour commencer, doit flasher son badge ou rentrer un code à 6 chiffres, pour lancer le tapis d'injection. Une fois l'opération effectuée, le nom de l'agent apparaît sur l'écran de contrôle. Rien de bien méchant, direz-vous !

Mais à votre insu, le système collecte des données supplémentaires à la demande de la direction : « l'heure d'arrivée au poste ; l'heure à laquelle vous quittez votre poste ; le débit des colis codés, poussés, scannés, injectés, in-admis ; le débit moyen par heure ».

Mais il collecte aussi les temps de pausettes « sans activité d'injection » que cela soit dû à l'agent, dû à un problème d'approvisionnement de la machine, ou dû à un colis cassé qui a répandu son contenu sur le poste de présentation et le tapis...

Le système informe également la direction si l'agent a quitté son poste, pour aller aux toilettes, ou boire aux fontaines, ou pour tout autre motif qui va l'occuper à faire autre chose que de la présentation.



Au bout de 3 minutes sans injection de colis, le tapis se coupe totalement et en informe la supervision, et pour relancer le tapis, il vous faut à nouveau flasher votre badge.

Les données recueillies sont affichées en temps réel à la supervision et la direction demande aux agents de secteur de donner l'alerte en cas d'inactivité, d'après la direction « pour votre bien-être et votre sécurité, pour savoir si ce manque d'activité n'est pas dû à un malaise de l'agent, ou s'il-elle n'a pas mal au bras ».

Bien sûr, nous les croyons sur parole ! Les données étant conservées par la direction pendant 12 mois « soit 12 fois plus longtemps que pour les images des caméras de surveillance », il sera facile d'aller piocher dedans pour les entretiens d'appréciation annuels, pour monter des dossiers disciplinaires et mettre des sanctions pour retard au poste de travail, ou pour faire culpabiliser les agents en additionnant toutes ces minutes perdues pour la production sur l'année et le coût pour la Poste, « le fameux CUP » ...



Pour SUD PTT et conformément au Code du travail, l'introduction d'une nouvelle technologie permettant de retracer les horaires et l'activité des salarié-es, est soumise à des règles essentielles : consultation du CHSCT de l'établissement, consultation du Comité Technique, déclaration préalable auprès de la CNIL, avec déclaration du but recherché pour la mise en place de cette nouvelle technologie.

SUD constate que sur toutes les plates-formes colis où le système a été mis en place, la direction n'a respecté aucune des instances réglementaires avant l'introduction de cette nouvelle technologie.

SUD constate même sur certaines plates-formes, que le badge sert déjà à identifier et retracer l'activité des agents sur les positions « tracteur », « vidéocodage », « KPG ». Il ne leur reste plus qu'à étendre le badge sur les positions « vrac » et « HN » pour suivre la totalité de l'activité sur la vacation.

Avec ce système, la direction recherche à adapter l'homme à la machine et non l'inverse, comme le prévoit le Code du travail, « Article L4121-2 ».

Les dérives de la direction seront malheureusement nombreuses avec son armée de surveillants (CE, ROP, RLP) qui ont les yeux fixés sur les écrans de contrôle à longueur de vacation. Ils se serviront des données pour contrôler votre activité et qui pourront même prochainement servir « à une sélection productive pour les CDD et intérimaires »

La course à la production inscrite dans le projet 2020 va laisser sur le carreau les agents avec des restrictions médicales, le personnel vieillissant. La plate-forme colis DPD dernière génération, construite près de MER, nous montre un avant-goût du suivi intégral de l'activité des agents.



Retrofit ou plutôt Retroflic mis en place sur toutes les PFC servira à la sélection des agents pour servir au mieux les projets de la direction Colis : réduire les coûts, obtenir une productivité maximale et garantir des gains toujours en augmentation.

Sud a demandé une audience à la BU Colis en y ajoutant aussi le problème des poudres (encre) toner et Cycleon, mais celle-ci se contente de nous répondre qu'une bilatérale est prévue en juin... La DRH BU Colis nous dit aussi par écrit qu'il n'est pas nécessaire de réunir les instances et prévenir la CNIL au sujet de Retrofit et du système de badges... C'est juste une question de sûreté et sécurité (on s'en doutait !) Evidemment Sud n'est pas du tout de cet avis.

**Les postier-es ne sont pas des numéros,
des statistiques, des données...**

**La boîte doit faire marche arrière et retirer
ce système. Nul besoin d'infos persos pour
faire fonctionner des machines !**